



FEVRIER 2021

LA LETTRE DU S.Co.T.
N°5

Centre  Ardèche
SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche
Développer - Aménager - Préserver



EDITO

Débattre et définir ensemble ce que sera notre Centre Ardèche en 2040, c'est l'opportunité qu'offre l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche.

Dans un contexte d'immédiateté et de proximité, l'exercice du mandat local ne laisse aux élus que peu de place à ces périodes de réflexion. Et pourtant, face aux enjeux multiples du développement local, de la qualité de vie et de la préservation des ressources, l'implication de tous les acteurs du territoire demeurera essentielle à la réussite de notre démarche collective.

Hier, sous la présidence de Jacques MERCHAT, c'est cette mobilisation qui a permis de retenir, sur un territoire loin d'être homogène, les quatre ambitions et l'organisation territoriale en sept bassins de vie qui, après la délibération d'approbation du PADD, s'imposent désormais comme nos références.

Dès à présent et dans les semaines à venir, ces éléments vont se décliner dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui sera, à son tour, soumis au Comité syndical. Déjà largement engagés, la concertation et les échanges vont se poursuivre avec les communes et au-delà avec les habitantes et habitants de notre territoire.

La richesse de ce débat, quelle qu'en soit la forme imposée par le contexte sanitaire, garantira la pertinence de nos travaux et, je le souhaite comme vous tous, une juste prise en compte de nos diversités.

Il sera, j'en suis sûr, la plus belle illustration de notre enthousiasme pour un Centre Ardèche dynamique, accueillant et plein d'avenir.

Merci par avance de votre contribution...

François VEYREINC, Président du Syndicat Mixte Centre Ardèche.



Le SCOT est à la fois un PROJET DE TERRITOIRE et un DOCUMENT D'URBANISME JURIDIQUE, porté par le Syndicat Mixte Centre Ardèche (SyMCA).

Un PROJET DE TERRITOIRE qui s'attache à décider de l'avenir du Centre Ardèche. Les élus du SyMCA développent l'ensemble des projets qu'ils choisissent librement pour atteindre leurs ambitions.

Un DOCUMENT D'URBANISME INTEGRATEUR qui prend en compte tous les documents de rang supérieur (*Loi Montagne, Programmes de l'Etat, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schémas régionaux, Charte du PNR*) et s'impose à son tour aux documents d'urbanisme locaux (*Plan Local d'Urbanisme-intercommunal, Programme Local de l'Habitat, Carte communale*).

Il est ainsi le document de référence pour tous les acteurs de l'aménagement du territoire.

Le SyMCA est composé de 31 délégués élus, désignés par leurs intercommunalités, qui siègent au sein du Comité syndical et du Bureau syndical (12 membres).

L'ensemble des comptes-rendus de réunions ainsi que tous les documents constitutifs du SCOT sont disponibles en téléchargement sur

www.scot-centreardeche.fr

Vers un développement cohérent, équilibré et durable du territoire sur le long terme.

CAP sur 2040 !

CALENDRIER

2015...	...2018	2019	2020-2021	2022
Délibération de prescription du SCOT	Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement	Elaboration du P.A.D.D qui deviendra P.A.S (Projet d'Aménagement Stratégique) suite aux ordonnances 2020-744 de la loi Elan	Elaboration du D.O.O (<i>Document d'Orientations et d'Objectifs</i>) et du programme d'actions	Approbation du SCOT
				■ ■ ■ ■ ■ Mise en oeuvre et suivi du projet...



UNE NOUVELLE ÉQUIPE POLITIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE



**JACKY CHOSSON, 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT,
1^{ER} ADJOINT À LA COMMUNE DE LAMASTRE**

2^e vice-Président à la Communauté de communes du Pays de Lamastre. « Si nous voulons développer notre territoire et accueillir de nouveaux habitants, il est important que les élus soient impliqués et solidaires dans le projet du SCoT, afin d'introduire la souplesse nécessaire pour tenir compte des spécificités de nos bassins de vie, dans ce document d'urbanisme qui apparaît parfois contraignant ».



**ANNE TERROT DONTENWILL,
2^E VICE-PRÉSIDENTE,
MAIRE DE SAINT VINCENT DE DURFORT**

4^{ème} vice-Présidente à la Communauté d'agglomération de Privas Centre Ardèche (CAPCA) en charge de l'aménagement du territoire, du cycle de l'eau et de la transition écologique. Elle adhère à l'idée de travailler dans la continuité, dans l'échange et le débat élargi aux bassins de vie voisins avec qui elle a encore eu peu l'occasion de travailler. C'est cette perspective de coopération avec la Communauté de communes de Val'Eyrieux et avec la Communauté de communes du Pays de Lamastre... mais aussi l'espace dans le temps que donne le SCoT pour se projeter, au-delà de 6 années d'un mandat, qui l'ont convaincue de s'engager dans le portage politique du projet.



**YVES LEBON, 3^E VICE-PRÉSIDENT,
MAIRE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS**

Il a été maire de St Martin-de-Valamas de 2008 à 2014 et a nouveau élu maire aux dernières élections municipales. Il est 3^{ème} Vice-Président à la Communauté de communes Val'Eyrieux en charge du SCoT, de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Habitat et des Déchets. Pour avoir participé à plusieurs réunions SCoT, il en retient la richesse des échanges et des interlocuteurs qui s'écoutent. Le SCoT porte un projet pour tout le territoire.



**ALAIN SALLIER, 4^E VICE-PRÉSIDENT,
MAIRE DE CHALENCON**

8^{ème} vice-Président de la CAPCA en charge des relations institutionnelles, de la mutualisation et de l'ingénierie de projets. Il a participé aux différents travaux du SyMCA et du SCoT avec notamment le statut particulier de vice-Président au programme européen LEADER « Ardèche3 ».
« C'est un engagement assez difficile et technique mais très intéressant par son lien avec d'autres territoires, le Parc des Monts d'Ardèche et l'Ardèche méridionale. Comme pour le SCoT, c'est une belle ouverture sur des préoccupations partagées ».



**YANN VIVAT, 5^E VICE-PRÉSIDENT,
MAIRE DE ROMPON**

Après avoir suivi les travaux du SCoT depuis ses débuts et ayant une sensibilité particulière pour les questions d'aménagement et de planification, du fait notamment de sa vice-présidence mobilité à la CAPCA lors de la précédente mandature, et de sa formation en urbanisme et aménagement du territoire ; il souhaite apporter toutes ses compétences à l'élaboration de ce projet de territoire.

Centre  Ardèche
SCoT

Les 6 autres membres du Bureau élus sont :



Dominique BRESSO
Conseiller municipal
commune de
Belsentes



Marielle PLANTIER
Adjointe au maire de Lamastre,
5^{ème} Vice-présidente à la
Communauté de communes du
Pays de Lamastre



Adrien FEOUGIER
Maire d'AJoux



Martine FINIELS
Maire de Vernoux-en-
Vivarais
Conseillère
Départementale



Dominique COUTURIER
Adjoint au maire d'Empurany,
4^{ème} Vice-président à la
Communauté de communes
du Pays de Lamastre



Hervé ROUVIER
Adjoint au maire
de Privas, Membre
du bureau CAPCA,
9^{ème} Conseiller
communautaire



ZOOM SUR LA SANTÉ EN URBANISME

Promouvoir un aménagement du territoire favorable à la santé est nécessaire. Aujourd'hui, dans un contexte de crise sanitaire l'approche UFS (Urbanisme Favorable à la Santé) prend tout son sens et doit trouver un écho au sein des territoires.

Dans cette approche, la santé ne relève pas seulement de l'absence de maladie ou d'infirmité mais plutôt, selon l'OMS (1946), « *d'un état de bien être à la fois physique, mental et social* » que la planification territoriale doit permettre d'atteindre.

Se pose dès lors la question de *quelle planification territoriale mettre en oeuvre pour favoriser la santé et le bien-être des habitants ?*

Les Agences Régionales de Santé sont de plus en plus sollicitées par l'Autorité Environnementale lors de l'élaboration des documents d'urbanisme afin d'émettre un avis sanitaire sur les projets portés par les collectivités. Il est ainsi nécessaire de penser l'aménagement dans la recherche du bien-être global des habitants.

Il s'agit pour le SCoT Centre Ardèche de bâtir un modèle de développement territorial qui vise à :

- promouvoir des comportements de vie sains et plus spécifiquement favoriser l'activité physique et la non sédentarité (en privilégiant les déplacements actifs-

- marche/vélo, les cheminements doux, le développement de l'habitat ou des activités près des sites desservis par les transports collectifs, etc.)

- favoriser la cohésion sociale et l'équité (permettre à tous d'accéder aux équipements, services publics et activités économiques...)

- inciter à une alimentation saine (maintenir voire développer la capacité du territoire à fournir une alimentation locale qualitative et diversifiée pour ses habitants en préservant le foncier agricole, etc.)

- contribuer à changer les modes de vie en proposant des espaces qui soient agréables à vivre, sécurisés et qui permettent de favoriser le bien-être des habitants et la cohésion sociale (promouvoir la mixité sociale, fonctionnelle et générationnelle des projets d'aménagement, etc.)

- corriger les inégalités de santé entre les différents groupes sociaux économiques et les personnes vulnérables, en permettant à tous l'accès à un cadre de vie de qualité et qui favorise la tranquillité (lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, aménagements urbains qui limitent les îlots de chaleur, espaces verts sans espèces allergisantes, limitation de l'implantation de logements ou structures sensibles en zones exposées au bruit des transports, etc.)

- limiter et réduire l'exposition et les émissions de polluants, nuisances et agents délétères (lutte contre les émissions de CO2, particules fines, gestion des déchets, etc.).

- à soulever et gérer autant que possible les antagonismes et les possibles synergies lors de la mise en œuvre opérationnelle des projets.

Les dispositions retenues dans le SCoT et les documents d'urbanisme locaux doivent ainsi traduire ces enjeux au travers de dispositions et principes d'aménagements pertinents et clairement énoncés. Si ces derniers n'ont pas vocation à répondre seuls et de manière complète à l'ensemble des enjeux locaux qui impactent la santé, ils constituent néanmoins des leviers importants de préservation de la santé et un lieu de débats.